

Autre : Vu l'article du *Petit Lyonnais*, du 24 octobre 1873, intitulé : la *Convocation de, l'Assemblée et la Réunion du, Centre gauehe* et signé Du-vand, la publication du journal le *Petit Lyonnais* est interdite pendant trois mois. Signé : le général de division, gouverneur militaire de Lyon.... C. Bourbaki, même date.

Section des Écoles, autre décret :

Le président de la république française, sur le rapport du ministre de l'intérieur :

Vu la délibération, en date du 17 juillet 1873, par laquelle le conseil municipal de Lyon refuse de voter des indemnités de logement dues aux instituteurs et institutrices laïques et congréganistes pour les quatre derniers mois de 1872;

L'avis du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, et celui du préfet ;

Les lois des 15 mars 1850 (art. 37), 10 avril 1867 (art. 3), 18 juillet 1837 (art. 30 et 39) et 24 juillet 1867 (art. 15) ;

Décète :

Il sera inscrit d'office au budget de la ville de Lyon, exercice 1873, un crédit de 3.399 fr. 97 c, applicable au paiement des indemnités de logement dues aux instituteurs et institutrices laïques et eongréganistes pour les quatre derniers mois de 1872.

Fait à Versailles, le 30 octobre 1873.

Maréchal DE MAC-MAHON, duc DE MAGEHTA.

Lorsque Orphée sortit des Enfers, il n'était ni plus ému ni plus inquiet qu'un directeur de Revue littéraire sortant des régions sombres qui lui sont interdites. Gardons-nous de tourner la tête ou de glisser. Voici la lumière et le terrain solide. Salut au jour et à la sécurité !

— Le mardi 4 novembre, la Cour d'appel a fait sa rentrée solennelle. M. Pavocat-général Boissard avait été cliargé du discours de rentrée, et il avait pris pour sujet la *Vie politique de Camille Jordan*. Appelé à d'autres fonctions, c'est M. l'avocat-général Royé-Belliard qui a donné lecture de ce discours, attentivement écouté. Dans l'auditoire d'élite, on remarquait : le général Bourbaki, gouverneur militaire de Lyon et commandant le 14^e corps d'armée, Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon, M. Ducros, préfet du Rhône, accompagné de MM. les secrétaires généraux Grandval et Desmaisons, M. Daréste de la Chavanne, recteur de l'Académie, Broicmann, président du tribunal de commerce et Galline, président de la Chambre de commerce. Camille Jordan est resté une des grandes figures de notre cité. C'était justice de le présenter comme